

Distribution Casino France

Cette année encore, la CFDT ne signera pas la proposition de salaires de la direction.

A la troisième et dernière rencontre, la direction propose d'appliquer unilatéralement les dispositions suivantes :

SALAIRES

Pour les employés : + 1,5 % au 1^{er} avril

Pour l'encadrement : + 2 % de la masse salariale distribuée, à la tête du client

- Mise en place au 1^{er} octobre d'un groupe de travail pour la revalorisation de la grille des salaires

CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour les employés, durée du travail journalière maximum réduite à 9 heures (temps de présence)

DIVERS

- Pour le placement de l'intéressement et pour les placements volontaires en CASA (dans la limite de 1 700 €uros) : **abondement de 50 %**

- A partir du 1^{er} juin, la carte «salariés» est maintenue pour les retraités dans les mêmes conditions que pour les actifs (*hors ristourne produits Casino*)

- Mise en place d'un Compte Epargne Temps et d'un Plan Epargne Retraite où il sera possible de placer les jours RTT (mesure pour l'encadrement et pour tous si possibilités légales)

